

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidents**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

**Le 19 septembre 2019**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE197159002**

**Accorder un contrat à Rebutis Solides Canadiens inc. pour le service de tri et mise en marché de matières recyclables de l'Agglomération de Montréal. - Dépense totale de 62 453 877 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17343 Option B - (1 soumissionnaire). Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 10 683 219 \$ en 2020, 11 333 331 \$ en 2021, 12 016 613 \$ en 2022, 12 742 100 \$ en 2023, et de 10 253 451 \$ en 2024. Ajustement total de 57 028 714 \$.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy  
Présidente

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE197159002**

Accorder un contrat à Rebutis Solides Canadiens inc. pour le service de tri et mise en marché de matières recyclables de l'Agglomération de Montréal. - Dépense totale de 62 453 877 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17343 Option B - (1 soumissionnaire). Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 10 683 219 \$ en 2020, 11 333 331 \$ en 2021, 12 016 613 \$ en 2022, 12 742 100 \$ en 2023, et de 10 253 451 \$ en 2024. Ajustement total de 57 028 714 \$.

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$, pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
  - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission, bien au fait de la crise des matières recyclables qui sévit depuis un an et demi déjà et qui devrait se poursuivre pour les deux prochaines années, ont pu apprendre que ce contrat visait à assurer la gestion des matières d'ici l'ouverture d'un nouveau centre de tri, dont les infrastructures sont actuellement en planification.

Le Service a expliqué qu'il n'existe essentiellement pas de compétition dans ce marché, tel qu'observé lors de l'attribution d'un récent contrat. Parmi les stratégies utilisées dans le cadre de cet appel d'offres, figurent le fractionnement du tonnage et la garantie de

capacité. De plus, le Service a expliqué avoir utilisé différentes clauses pour tester le marché, notamment la séparation par lot et avoir retiré certaines clauses irritantes pour les fournisseurs. Quant aux hausses de loyer et aux investissements requis sur les équipements, ceux-ci sont cependant à la charge de l'entrepreneur.

Finalement, les membres de la Commission comprennent que ce contrat a un impact positif sur le budget global du Service, et ce, puisque différents frais, totalisant entre 500 000\$ et 700 000\$, qui étaient assumés par le Service, le seront dorénavant par le fournisseur.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$, pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
  - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE197159002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**